COMITE DIRECTEUR ANEG

***MONTREUIL : 26 NOVEMBRE 2019***

COMPTE RENDU DE REUNION

***Présents :***

D. Maitrerobert, P. Bellivier, E. Baldassari, D. Charbouillot, P.A. Leguay, B. Boymond, J.P. Borra. D Dumont, E George, D Magnien, P Menou, C Nocchi

***Excusés:***

 J. Chico, J.Y Duboc, F Bonnel, J.L. Bouchet, P Got, R Lacourcelle,

Ouverture de la séance à 8h

Président de séance Dominique Dumont

# Approbation du CR DU CD du 04/10/2019

CR approuvé selon les nouvelles dispositions

# Examen des questions en cours

**Voir annexe 1**

# 3 Point sur le budget : Budget 2019 – Prévisions 2020 – Etat des provisions – cotisations assurances – dépenses imprévues – dépenses et recettes à venir - point d’arrivée au 15/01 /2020.

Le trésorier rappelle l’importance pour la gestion des comptes de bien faire les notes d’encaissements même si-il s’agit de virements.

Le trésorier a envoyé à tous les membres du bureau un tableau récapitulatif des comptes 2019.

Pour la fin de l’exercice 2019 il reste 4500€, si la dotation de la CCAS pour 2020 est identique à cette année il ne devrait pas y avoir de problème.

Les provisions du VZ sont basculées sur le ZY suite à la vente du VZ.

Les provisions du Cessna 172 F-HCAS de la SSA de Marseille doivent êtres reconstitués ; à ce titre il doit être considéré qu'elles étaient comprises dans le prix d’achat proposé par l'ANEG. De la même façon il est rappelé que celles du F-GNZY, absentes lors de son transfert de la SSA Marseille vers la SSA Valence, doivent être considérées comme faisant partie de la même transaction.

Pas de retour des provisions 2017 et 2018 de la SSA Pays de Savoie suite au retrait de leur avion un courrier en RC sera envoyé par B Boymond et le président.

JP Borra demande à ce que soit consulté le CD par procédure accélérée pour tout achat non qualifié de consommable (informatique, logiciel…ou autres)

Apres analyse des différents tarifs d’assurance et des hausses constatées au niveau national d’environ 15%, il est décidé de garder l’assureur actuel qui a limité cette hausse à 5 % en ayant abaissé le montant de la franchise de 2500 à 1500 EUR par sinistre déclaré.

Une demande va être faite à A Avol pour trouver une assurance individuelle couvrant les risques liés à la pratique de sports aériens car l’assurance proposée par la CCAS ne couvre pas nos activités.

Prise en charge de l’achat des équipements.

Le président rappelle que l’ANEG ne prendra plus en charge les dépenses d’un montant supérieur à 500€ si cette dépense n’a pas reçu l’autorisation du CD en amont et quelle n’acceptera plus d’être mis~~e~~ devant le fait accompli.

Le CD valide la proposition d’anticiper le remplacement des GPS en provisionnant l’achat de 2 nouveaux équipements par an, le montage restant à la charge des SSA affectataires. Les évolutions encore possibles de la réglementation et potentiellement à la baisse des propositions des fournisseurs incitent toutefois à ne pas se précipiter dans ces opérations.

L’achat sera fait par la commission avec un acheteur unique. Le choix du monteur sera laissé à la SSA.

#  Examen des comptes rendu des réunions de commission

La commission VV fait part de ses difficultés pour obtenir toutes les informations concernant l’activité de ses membres car seulement 70% de ceux-ci ont répondu et elle ne peut donc pas rendre sont CR dans l’immédiat.

Il est proposé une modification des modalités de réinscription sur le site ANEG pour les adhérents remplissent un CR d’activité de l’année écoulée pour pouvoir valider leur inscription.

 P. Menou alerte le C.D car les moniteurs sont lassés de faire des avances financières pour le bon déroulement des stages qu'ils animent avec des non-règlement de la part du territoire / CCAS. Ils passent un temps énorme à relancer les responsables, redonner des factures 10 fois demandées .... et des règlements en souffrances 4 à 6 mois après la prestation. Il est proposé que l'ANEG règle les factures aux intervenants puis que l'ANEG fasse une facture à la CCAS.

Le CR de la commission parachutisme

Points à l'ordre du jour :

1-investissement

                 Parachutisme

 En cours seule dépense 2019 commande chez technipara à régler

 Ascensionnel

Achat du chariot FFP acheté et non prévu au budget une convention avec la FFP était envisageable

2-Conséquence :

 Pour l’activité ascensionnel dans la commission parachutisme, demande de budget de fonctionnement propre, afin de le dissocier du budget para

Ou

Séparation budgets parachutisme et ascensionnel

3-fonctionnement de l'activité ascensionnelle

D.Charbouillot exprime un malaise au sein de la commission para entre la structure para et la structure para ascensionnel où il n'a pas de retour. Nous proposons une rencontre avec le bureau (P.B et E.B) pour évaluer les problèmes et voir les solutions possibles.

Débat sur l'utilisation effective des parachutes ANEG affectés aux SSA, aux stages ou aux compétiteurs, et si non-retour de C.R. d'activité de les restituer à la commission para. Pour le reste des besoins faire une étude achat / location des parachutes. Il est démontré que l'économie réalisée par l'utilisation des parachutes ANEG pendant les stages, autofinance l'investissement annuel de maintien en l'état du parc tout en respectant la feuille de route.

 Paramoteur :

 Suite au cumul~~e~~ des ennuis avec la machine et le temps passé dessus, auquel s’est rajouté les problèmes de fonctionnement de la SSA de Valence, José envisage de laisser son activité et cherche un remplaçant. Pour le C.D. cette section a un vice-président qui devait être présent ce jour au C.D. (D. M informe qu'il a reçu la veille un mail d'excuse).

**Dans l’attente le Paramoteur est interdit d’utilisation**

Le Cr de commission VM (**PJ 1)**

La commission VM présente la demande d'utilisation du DR 400 F-HZAF affecté à la SSA Tours par un équipage de pilotes membres ANEG de la même SSA pour une participation au raid Latécoère 2020.

Ce point à fait l’objet d’un vote **CONTRE** **(voir relevé de décision, point 1).**

Il est cependant demandé à la CVM d'adresser aux membres du CD la Convention établie à cet effet.

**5 -** **Point sur l’organisation des rencontres et du 50*ieme* anniversaire de l’ANEG**

Une rencontre avec les différents acteurs a eu lieu au Puy en Velay.

Les dates arrêtées sont du mercredi midi 19 août au dimanche matin 23

Toutes les activités peuvent se dérouler sur le même lieu, hormis le vol libre qui disposera de nombreux sites de décollage à proximité.

Il n’y aura pas de contrôle par la tour au mois d’aout.

Deux lycées proches du terrain proposent le couchage et le petit déjeuner pour une capacité d’environ 240 personnes avec transport en bus.

Les repas du midi et du soir se prendrons au restaurent se trouvant sur le terrain.

Chaque commission doit donner au CD le nom d’un correspondant et le programme budgétisé de ses prévisions activités.

Chaque participant devra obligatoirement porter un bracelet type festival pour accéder au différents repas et activités ceci pour éviter les problèmes rencontrés lors de la dernière édition.

 Pour faciliter la logistique un sac regroupant tout le nécessaire sera remis aux participants à l'arriver

Il est demandé pour respecter les impératifs de la CCAS de nommer nos rencontre FINALES NATIONALES

Les Finales Nationales devront apparaitre sur le site au plus tard pour le 01/02/2019

**6 - Préparation de la réunion 2020 des présidents de SSA.**

La réunion des présidents aura lieu en principe le 23 janvier 2020.

Une invitation aux présidents de CMCAS sera envoyée.

L’ensemble des CR définitifs de chaque commission devra obligatoirement avoir été rendu avant la réunion.

Le président transmettra prochainement une proposition d’ordre du jour reprenant les deux points suivants.

1- l’ANEG ne prendra plus en charge les dépenses d’un montant supérieur à 500€ si cette dépense n’a pas reçu l’autorisation du CD en amont et quelle n’acceptera plus d’être mise devant le fait accompli.

2- Pas d’organisation de stage sans accord de l’ANEG en amont.

**7 -Feuille de route du premier semestre 2020.**

Il demander à chaque commission de transmettre à Erick le nom d’un correspondant pour l’actualisation et l’administration du site ANEG.

**8 - Révision et mise en place des nouvelles conventions**

**Voir annexe 1**

Il est demandé à chaque commission d’écrire une convention basée sur le modèle de la nouvelle convention VM pour la partie commune et déclinant ses propres spécificités.

**9 – Point sur le dossier Zoubir**.

Zoubir est en relation avec la FFP et l’assureur pour une éventuelle indemnisation

Zoubir a rencontré la présidente de la CMCAS Anjou-Maine et un courrier a été envoyé au Président de l’ANEG pour un complément d’information.

Affaire en cours.

**10 -** **Questions diverses**

Avion de Bordeaux

 La SSA et la CMCAS demandent 37 000 € pour remise en état de leur avion. Le CD donne son accord pour 25 000.

Cette demande a fait l’objet d’un vote **POUR** (**Voir relevé de décision point 2)**

Avion de Marseille.

Demande de prise en charge de la rénovation de la cellule pour une revalorisation de l’avion à la valeur annoncée par l’expert.

Cette demande a fait l’objet d’un vote **POUR** **(voir relevé de décision point 3)**

Sur proposition de l'actuel responsable de la commission sécurité de l'ANEG Erick Baldassari, il est proposé Bernard Masson et Daniel Champanhet pour le seconder.

Cette demande a fait l’objet d’un vote **POUR** **(voir relevé de décision point 4)**

#

#  fAUTE DE TEMPS LES QUESTIONS NON TRAITEES LE SERONS LORS DU PROCHAIN cd DONT LA DATE N’A PAS été DEFINIE

#

#  la séance est levée

**FIN DE REUNION A 17H**

---oooOOOooo---

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **APPROBATION** |  |
| **APPROUVE-LE :** |  | **Par retour mail** |